

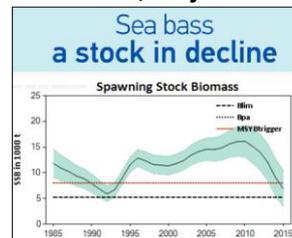
Bruxelles, 30 juin 2015

**Cher Représentant d'un Etat Membre**

### Séance du Jeudi 2 Juillet "Comité de la pêche et de l'aquaculture"

Le comité doit voter sur la proposition d'augmentation de la taille minimale de conservation de référence [MCRF] pour le Bar de l'actuelle 36cm à 42cm.

**Agenda:** [ow.ly/OE3Uq](http://ow.ly/OE3Uq)



-----  
**Cette taille de 42 cm** est la dernière des mesures d'urgence mises en place cette année pour sauver le stock de Bar Européen d'un appauvrissement supplémentaire:

Aujourd'hui (30 Juin), le CIEM a publié ses recommandations pour le Bar pour 2016 : [ow.ly/OYDWA](http://ow.ly/OYDWA)  
Il recommande de débarquer encore moins de Bar pour 2016 que cette année

- **Janvier<sup>1</sup>** : Une interdiction des chaluts pélagiques avec effet ultimo de Janvier à la fin Avril (*carte ci-dessous à gauche - les deux zones*).
- **Mars<sup>2</sup>** : Une limite journalière pour la seule récréative: trois Bars par personne et par jour (*carte de gauche - les deux zones*).
- **Juin<sup>3</sup>** : Des limites de capture fixées pour tous les navires de pêche commerciale + une interdiction dans les eaux irlandaises (*carte de gauche*).
- **Juillet<sup>4</sup>** : proposition de la Commission: Augmentation de la taille minimale de débarquement dans l'UE à de 36cm à 42cm (l'ensemble de la répartition géographique du Bar européen excluant la mer Méditerranée (*carte à droite*).

### Nous vous exhortons à soutenir l'augmentation de 42cm

Le Bar est l'une des espèces les plus recherchées et les plus précieuses pour les pêcheurs de loisir en Europe. La dépense de pêcheurs récréatifs pour la seule pêche du Bar est de plus de 200 millions d'euros et des dizaines de milliers d'emplois en dépendent. Le stock est en grande difficulté et a besoin de votre aide pour se reconstituer.

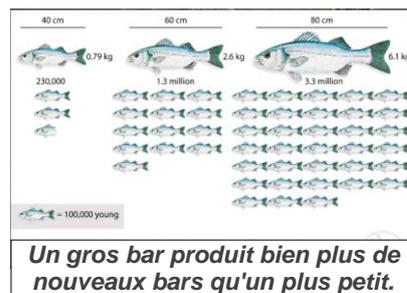
**Nous comprenons** que la majorité des États membres directement concernés par la pêche du Bar dans l'Atlantique du Nord (FR, UK, IE, NL, BE) privilégient 42cm nous pressons les autres états membres de soutenir aussi les 42 cm.

### Nous aimerions que vous preniez en considération que:

- dessous 42cm très peu Bars femelles ont pondu dans les Eaux de l'Atlantique Nord. En fait, dans ces eaux à environ 48 cm toutes les femelles ont eu la chance de frayer au moins une fois.
- 42 cm est le minimum absolu nécessaire pour garantir la survie des juvéniles le maintien la biomasse à l'abri de la pression de la pêche future, ce qui est nécessaire de toute urgence.
- Certains pêcheurs sud de l'Europe veulent que moins de 42 cm soit la règle pour le Bar arguant que la majorité de leurs captures sont plus petites. **Cependant, (voir page suivante):**



*l'augmentation de la MCRS doit s'appliquer à la pêche récréative et à la pêche commerciale dans la zone orange.*



**Un gros bar produit bien plus de nouveaux bars qu'un plus petit.**

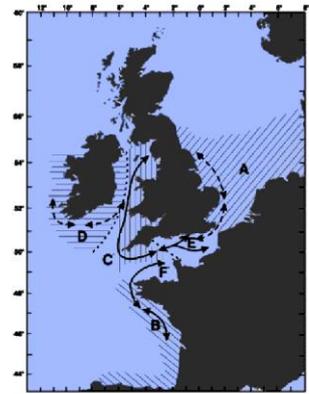
<sup>1</sup> [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1422367312428&uri=OJ%3AJOL\\_2015\\_020\\_R\\_0005](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1422367312428&uri=OJ%3AJOL_2015_020_R_0005)

<sup>2</sup> [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_2015.084.01.0001.01.ENG](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_2015.084.01.0001.01.ENG)

<sup>3</sup> [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_2015.157.01.0001.01.ENG](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_2015.157.01.0001.01.ENG)

<sup>4</sup> Le projet de loi n'est pas disponible au public mais peut être obtenu ici : <http://ow.ly/OQaQS>

- 42 cm MCRS est nécessaire partout pour sécuriser les poissons immatures et augmenter la biomasse de reproducteurs, ce qui est nécessaire de toute urgence. Si certains bars dans les eaux australes peuvent avoir frayé deux fois à 42 cm ce ne peut être une bonne chose.
- Le Bar est une espèce hautement migratoire (voir la carte). Différentes tailles MCRF va compliquer la surveillance et le contrôle, les rendre plus coûteux et moins efficaces.
- L'augmentation MCRF est **LA SEULE** des nouvelles mesures d'urgence de l'UE qui soit applicable à la pêche du Bar dans les eaux australes. Il est juste que **TOUT LE MONDE** contribue à la récupération et à la santé du stock de Bars Européen.
- Les pêcheurs du Sud "capturent des petits" ont des mauvais arguments contre les 42 cm. Le Bar croît plus rapidement dans les eaux plus chaudes du sud, ils pourront donc bénéficier plus rapidement que leur collègues du Nord de la disponibilité de plus le Bars de bonne taille (ils peuvent se développer à partir de 36cm à 42cm en 12-18 mois).
- De plus les Bar plus gros atteignent des prix au kilo beaucoup plus élevés que ne le les poissons de petite taille. Un exemple au Royaume-Uni: « En mai 2015, le prix moyen du marché pour le Bar à Plymouth était descendu à £ 3 / Kg pour les petits alors que les plus grands se vendaient à plus de £ 15 / Kg »<sup>5</sup>
- 92% du marché Européen de Bar est constitué de poissons d'élevage de petite taille. Voilà pourquoi entre 36 et 42 cm les prix de vente des bars sauvages sont très faibles. Il serait beaucoup plus sensé pour les pêcheurs professionnels de se concentrer sur des bars de plus grande taille, 42 cm et plus, beaucoup plus rentables.
- Les pêcheurs récréatifs français ont été obligés par la loi depuis 2012<sup>6</sup> à une taille de capture minimum de 42cm. Ils se sont félicités de cette augmentation de taille, mais ils sont en colère, bien sûr,<sup>7</sup> parce que les pêcheurs commerciaux sont encore autorisés à capturer et vendre des Bars en dessous de cette taille, ce qui est une aberration au niveau de la conservation et est considéré injuste par les pêcheurs récréatifs qui se voient condamnés injustement à une Double peine.



Bass migration - North-East Atlantic area



Un " gros bar " de 9 kilos. Bar peut avoir 30 ans et peut atteindre 1m et peser 15 kg.

### Trop de bars de petite taille ont été pris depuis trop longtemps !

----- FIN -----

#### EAA and EFTTA sea bass contacts:

|   |                    |
|---|--------------------|
| David Mitchel, Angling Trust (England):         | +44 79 46 26 31 31 |
| Mike Heylin, EAA Board member (England):        | +44 78 36 71 81 87 |
| Jan Willem Wijnstroom, Sportvisserij Nederland: | +31 30 60 58 477   |
| Jean Kiffer, FNPPSF (FR):                       | +33 2 98 3502 81   |
| Jim Pauwels, Sportvisserij Flanders (BE)        | +32 50 41 40 77    |
| Jan Kappel, Secretary General, EAA (Brussels):  | +32 498 84 0523    |
| Jean Claude Bel, CEO of EFTTA (UK/FR)           | +33 608 062 264    |



Un document sur les positions de l'EAA publié depuis 2014 : [ow.ly/OWIOI](http://ow.ly/OWIOI)

**Le Parlement Européenne 14 Avril 2015.**  
**Protéger le bar européen.**  
 Présentations par EAA et EFTTA sont disponibles ici : [ow.ly/OXLdn](http://ow.ly/OXLdn)

**L'European Anglers Alliance, EAA** est une ONG paneuropéenne pour la pêche récréative, qui promeut et défend les intérêts des pêcheurs sportifs européens au niveau européen et au-delà. Il ya environ 3 millions de membres affiliés à 18 organisations membres de l'EAA et associés de 17 pays européens. EAA est un membre ou l'observateur d'un certain nombre de comités et conseils impliqués dans la pêche et la politique de l'environnement de sa mise en forme et sa mise en œuvre de l'UE.

[info@eaa-europe.eu](mailto:info@eaa-europe.eu) ● [www.eaa-europe.eu](http://www.eaa-europe.eu) ● [facebook.com/EuropeanAnglersAlliance](https://www.facebook.com/EuropeanAnglersAlliance) ● Twitter: @AnglersAlliance

**Registre de transparence de l'UE: numéro d'identification 60105502183-69**

**L'European Fishing Tackle Trade Association ( EFTTA )** est la principale association professionnelle européenne pour les fabricants , grossistes et distributeurs de matériel de pêche sportive, agents et la presse dans l'industrie attaquer. EFTTA compte actuellement plus de 250 entreprises membres.

[info@eftta.com](mailto:info@eftta.com) ● [www.eftta.com](http://www.eftta.com) ● Facebook: [ow.ly/OWmV1](http://ow.ly/OWmV1)

**Registre de transparence de l'UE: numéro d'identification 08955462188-48**

<sup>5</sup> [www.blog.clientearth.org/how-do-we-make-sea-bass-sustainable](http://www.blog.clientearth.org/how-do-we-make-sea-bass-sustainable)

<sup>6</sup> <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/10/26/TRAM1226985A/jo/texte>

<sup>7</sup> <http://fnppsf.fr/derniere-minute/presse/Bar-nouvelles-mesures-attendues.htm>